

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2023

Délibération n°042-2023

**Modification de la composition du conseil d'administration du CCAS**

Nombre de Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
24	17	18
Date de convocation		
17 mars 2023		
Secrétaire de séance		
Sébastien ANDEVERT		

Le vingt-trois mars deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.

Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Eric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Régis BLAYRAT, Sonia BONNET-TELLIER, Claude CADENAT, Sarah AIT-IDIR, Cédric DAYDE, Christophe RENAUD, Christian ALEX

Procurations : Delphine POIRIER à Brigitte GAYAUD.

Absents : Elisabeth RHODE-BERNARD, Samuel MICHELON, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Mélanie SALLE, Christian GOMEZ

\*\*\*

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire

Suite au décès de Marie-Dominique MICHELET, il est nécessaire de procéder à son remplacement au sein du conseil d'administration du CCAS, dont elle était membre issu du collège de l'assemblée municipale.

Depuis le 21 janvier dernier et la dernière modification de sa composition, le conseil d'administration est constitué par : Delphine POIRIER, Myriam SEVENERY, Mélanie SALLE, Catherine CLIMENT, Sarah AIT-IDIR et Brigitte GAYAUD.

Claude CADENAT avait par ailleurs été désigné, en 2020, en qualité de membre appelé à pourvoir aux postes vacants en cours de mandat, le cas échéant.

Il est donc proposé de nommer Claude CADENAT conseiller d'administration du CCAS pour pourvoir à la vacance actuelle d'un poste.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu sa délibération n°030-2020 du 11 juin 2020 désignant les membres du Conseil d'Administration du CCAS issus de l'assemblée municipale, modifiée par délibérations n°080-2021 du 21 octobre 2021 et n°006-2023 du 19 janvier 2023,

Ouï l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

Dans un premier temps, à l'unanimité :

1. De procéder à un vote à main levée pour la désignation d'un nouveau conseiller d'administration du CCAS.

Dans un second temps, à l'unanimité :

2. De nommer Claude CADENAT en qualité de conseiller d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Le Secrétaire de séance,  
Sébastien ANDEVERT



Le Maire,  
Jean-Marie FOURNIER

